

ASSURANCE

Une travailleuse autonome sans filet

Les jeunes familles ont besoin d'une protection adéquate

□ PAR CHRISTIAN BENOIT-LAPOINTE

Le client type

Emmanuelle est une travailleuse autonome de 30 ans. Elle est en bonne santé. Elle gagne 45 000\$ par an et est mariée depuis sept ans. Son mari gagne 55 000\$ et possède une couverture d'assurance collective complète de son employeur. Le couple n'a pas une grande capacité financière.

Tous leurs besoins en assurance vie sont convenablement couverts par une assurance temporaire dix ans (T10) qui avait été contractée peu après l'achat de leur maison et la naissance de leur premier enfant, il y a deux ans. Cette assurance couvre les paiements hypothécaires, le remplacement de 70% du revenu et le coût de subsistance du bébé.

Emmanuelle ne possède aucun autre type d'assurance. Elle sait qu'elle n'est pas protégée contre certains risques, notamment l'invalidité. Mais comme son métier de traductrice comporte peu de risques, elle considérerait que la prime à payer était trop élevée. Elle est cependant prête à reconsidérer cette question et se demande s'il est possible d'obtenir une couverture pour 100\$ par mois.

La solution

Deux conseillers aguerris ont partagé leurs réflexions sur cette situation, assez fréquente, où une assurance invalidité est un incontournable.

C'est classique. Les jeunes familles ont beaucoup d'obligations et des moyens restreints, car les parents en sont souvent aux premières années de leur carrière. Ils ne doivent tout de même pas négliger des protections essentielles.

Prenons le cas d'Emmanuelle, une travailleuse autonome. Pour réduire ses primes d'assurance invalidité, elle pourrait augmenter le délai de paiement ou opter pour l'avenant remboursement de primes.

Pour Pierre Lemire, comptable agréé au sein de l'équipe de planification financière avancée de l'Industrielle Alliance, il n'y a aucun doute. " S'ils ont une capacité d'épargne restreinte, c'est que les deux salaires sont requis pour maintenir leur niveau de vie. Il va sans dire que la priorité va à l'assurance salaire pour madame. Car si elle était victime d'une invalidité prolongée, cela nuirait au ménage. "

Si cette cliente veut se concentrer sur la couverture des besoins en assurance invalidité, elle pourra souscrire une assurance de grande qualité de type individuel, ajoute **Dominic Paquette, planificateur financier chez Partenaire-Conseils.** " Ce qui détermine le prix de la police est sa définition, ce que l'assureur couvre, le caractère non résiliable des

garanties de l'assureur, la prestation, le délai d'attente et la période de prestation, qui est garantie jusqu'à 65 ans. "

Compte tenu des garanties, les primes pourraient varier entre 118 et 200 \$ par mois, selon ce scénario.

Si, comme Emmanuelle, un client veut limiter le coût de la prime et qu'il dispose d'un peu de capital, il pourrait opter pour un délai d'attente de 90 ou 120 jours, suggère Pierre Lemire. " Une protection de 20 000 \$ avec un délai d'attente de 30 jours par rapport à 90 ou 120 jours coûte facilement le double. C'est pourquoi dès que la personne a un peu d'encaisse bancaire, je lui fais reporter son délai à 90 jours. Elle devrait subvenir par elle-même à ses besoins durant cette période. "

La différence entre 30 et 90 jours est de deux mois. Elle devrait donc accumuler 70 % de 7 500 \$ (deux mois de salaire), soit 5 250 \$ dans un compte spécifique et pourrait économiser environ 50 % de la prime jusqu'à l'âge de 65 ans.

Elle pourrait même y ajouter une garantie de remboursement des primes tous les sept ou dix ans ou à 55 ans, renchérit **Dominic Paquette.** "Cet avenant rembourse 50 %, parfois même jusqu'à 75 % dans certains cas. Les gens se disent qu'ils ne tomberont jamais malades, alors ils prennent cet avenant pour réduire leur coût." Mais il faut faire attention, "Madame étant travailleuse autonome, les assureurs n'assurent pas les 45 000 \$ annuels, soit son revenu, mais bien le revenu après dépenses, en faisant la moyenne des deux dernières années." Par exemple, son revenu de 45 000 \$ serait ramené à 30 000 \$ après les dépenses. Il faut confirmer avec les déclarations de revenus quel montant sera assurable.

Si le budget est de 100 \$ par mois, c'est la seule police qu'Emmanuelle pourrait souscrire, parce que même pour une femme de 30 ans, une bonne assurance invalidité comportant des clauses comme l'indexation au coût de la vie coûtera ce montant.

Une meilleure protection

Si elle est disposée à aller plus loin, **Dominic Paquette** songerait à une assurance maladie grave ou soins de longue durée. "Avec les soins de longue durée, nous n'avons pas besoin de prouver les revenus. Lorsque les revenus sont plus ou moins justifiés, les gens peuvent opter pour une longue durée afin d'obtenir 3 000 ou 4 000 \$ par mois. Mais il faut avoir une perte d'autonomie ou une maladie cognitive. C'est pourquoi cette protection est complémentaire à l'invalidité, mais elle ne la remplace pas. "

Emmanuelle pourrait aussi souscrire une assurance maladie grave qui lui donnera un certain capital qui compenserait la perte des rentrées de fonds, suggère Pierre Lemire. " Certaines personnes font un accident vasculaire cérébral et peuvent retourner travailler après un certain délai. "

Elle pourrait opter pour le niveau de protection le plus abordable, comme une T10 en maladie grave. " À 30 ans, ma priorité est de couvrir le besoin. Par la suite, la cliente pourra supporter des augmentations de primes lorsqu'elle voudra une couverture permanente. Mais s'il pleut, je ne veux pas qu'elle ait un demi-parapluie ", illustre-t-il.

Rien n'empêcherait le conseiller d'offrir à sa cliente de transférer la police en couverture permanente quelques années plus tard, juge Pierre Lemire. " D'autant plus que comme elle est travailleuse autonome, elle pourrait voir sa rémunération augmenter plus que proportionnellement, cela changerait la perspective. "

Pierre Lemire arrive au même constat avec l'assurance vie temporaire 10 ans. Elle est adéquate parce que le couple n'a pas beaucoup de capacité d'épargne. Mais comme beaucoup d'eau coule sous les ponts en 10 ans, elle a du temps devant elle, estime Pierre Lemire. " Les coûts d'assurance vie n'augmentent pas terriblement entre 30 et 40 ans. Mais je conseille souvent aux gens de 40-45 ans de prendre une protection permanente, parce qu'éventuellement, ils ne réussiront pas à épargner suffisamment pour combler l'augmentation du coût de l'assurance. "

Des clients réfractaires

Notre cliente n'est pas la seule à être réticente devant les produits d'invalidité. "Les gens refusent parfois de se protéger en invalidité parce que cela coûte beaucoup plus cher. Mais s'il en est ainsi, c'est parce que la probabilité de devenir invalide est beaucoup plus grande que celle de mourir, illustre Pierre Lemire. N'oublions pas que seulement 5 % de la population décède avant l'âge de 65 ans. "

Les gens ne s'imaginent jamais qu'ils risquent de tomber malades, ajoute **Dominic Paquette.** "Si le client est vraiment réfractaire, j'essaie de le sensibiliser, par exemple, en lui montrant les graphiques, les réclamations et les conséquences sur ses économies et sur sa retraite. Car l'impact d'une invalidité est majeur." Malgré tout, certains prendront toujours le risque de vivre sans filet.